



Parc éolien : les conseillers municipaux disent non à l'État

À l'ordre du jour du conseil municipal, lundi soir, deux sujets concernant le futur parc éolien en mer au large de Courseulles : la concession d'utilisation du domaine public maritime et son raccordement, et l'avis sur la déclaration d'utilité publique avec mise en comptabilité du Plan local d'urbanisme (PLU) communal pour ce raccordement. Francis Nicaise, conseiller municipal de la majorité, a expliqué cette concession, signée pour trente ans maximum, pour construire et exploiter le parc éolien sur 67 km², se situant de 10 à 18 km des côtes. « Une étude d'impact prend en compte les effets potentiels sur les milieux physique, vivant, humain, le patrimoine et paysage », rappelle-t-il. RTE (Réseau transport d'électricité) sollicite une concession pour le tracé de la liaison électrique sous-marine reliant le poste électrique du parc éolien en mer au point d'atterrissage sur le littoral,

avec un corridor maritime sur 15 km de long. Le conseiller municipal de la minorité, José Robert dit son inquiétude. « Ce projet porte une grave atteinte visuelle à notre paysage sur 18 km. L'État réfléchira à son positionnement si les 25 communes concertées se manifestent : un parc plein sud, complètement éclairé, très lumineux sur l'horizon. Une comparaison : le ferry de Ouistreham est à 15 km, d'une longueur de 175 m, exactement la taille en hauteur des éoliennes, et on le voit très bien, continu José Robert. L'aspect dommageable pour la zone de pêche réduite de 50 km² [...], l'aspect mémoire, car nous sommes très attachés à nos plages, leur classement à l'Unesco aurait des retombées touristiques très fortes, que l'on perdrait si on a un parc éolien ». Michèle Tanné, élue de l'opposition, déplore l'absence d'études de modification de l'emplacement après les débats publics. « Notre vote est délicat,

mais il faut faire remonter toutes ces remarques ». Quant à M. Dubois, élu de l'opposition, il est « favorable à la diversité des énergies mais s'abstient pour montrer l'importance pour nous, Courseullais, et porter à connaissance nos inquiétudes ». Ainsi, le vote à scrutin public (avec indication du sens de vote de chaque votant, dans les délibérations) a obtenu trois voix contre et deux abstentions du côté de l'opposition. Pour le sujet de la mise en comptabilité du Plan local d'urbanisme (PLU) communal pour le raccordement, non convaincus et trouvant le tracé difficile, tous les membres de l'opposition ont voté à scrutin public contre, avec la seule abstention de Michèle Tanné.